

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2012

Le conseil municipal, dûment convoqué le 28 novembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents: Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART – Christophe LAMBERT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS – Franck ALBANESE

Excusés: Corinne TAPONAT – Magali TAFARO – Murielle BARBECOT

Absents: Corinne CASALS – Patrick DER-KEVORKIAN

Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Monsieur NOUET communique les propositions de la commission finances qui s'est réunie le 12 décembre dernier afin de définir les modalités d'attribution de subvention aux associations de la commune.

Les demandes de subvention des associations de la commune sont à formuler avant la fin février au titre de l'année N.

Toute demande doit être motivée et justifiée par écrit.

La demande est adressée en Mairie accompagnée des documents réglementaires à savoir :

- Le bilan financier annuel détaillé de l'année N-1 faisant ressortir les charges séparées :
 - - solde antérieur de l'année N-1
 - - montant des inscriptions
 - - balance des manifestations organisées....
- Le bilan moral de l'association lors de l'assemblée générale.
- Le budget prévisionnel de l'année N+1 (facultatif)

Le montant maximum est fixé à 305 € par association.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité fixe ces modalités d'attribution.

CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MEDIATHEQUE

Monsieur SILVESTRE rend compte de la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre de la médiathèque. La commission travaux s'est réunie afin d'étudier les trois propositions reçues :

- COMPIGNE Architecte : 23 500 € HT d'honoraires
- MEGARD Architecte : 15 200 € HT d'honoraires
- MOLNAR & PICCINATO SARL d'Architecture : 23 500 € HT d'honoraires

La commission estime qu'il est difficile de faire un choix compte-tenu des éléments fournis, uniquement sur un critère de prix sans prendre en compte la valeur technique des équipes.

La commission propose de lancer une nouvelle consultation avec un règlement définissant les critères d'attribution pondérés suivants :

- La valeur technique à 60% décomposée comme suit :
 - Références en équipements publics, comprenant photos et documents graphiques (10%)
 - Références en aménagements intérieurs, comprenant photos et documents graphiques (10%)
 - Analyse du programme (40%)
- les honoraires à 30%
- Le délai pour un APD (avant projet détaillé) pour le 15 Avril (10%).

L'assemblée décide à l'unanimité de lancer une nouvelle consultation sur un délai de 15 jours, pour la maîtrise d'œuvre auprès des équipes qui ont répondu, ainsi que la mission SPS auprès d'un bureau d'étude.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur SILVESTRE présente le projet d'aménagement d'une parcelle située au village et classée actuellement en zone 2AU. La commission urbanisme a demandé moins de densité sur les maisons regroupées.

Afin de débloquer cette parcelle en urbanisation et de mettre le PLU en compatibilité avec le SCOT, il est nécessaire de modifier le PLU et donc lancer une consultation pour confier cette mission à un bureau d'étude. Un tour de table est lancé afin que chacun donne son avis sur une modification ou non du PLU.

Monsieur NOUET est contre une phase de modification du PLU pour 2012. Car cela représentera un travail important et il y a d'autres priorités (médiathèque, placette entre la médiathèque et la mairie).

Madame JOSSERAND est contre, il n'y a pas d'urgence dans l'immédiat et demande qu'un projet d'aménagement moins dense soit soumis avant de décider.

Monsieur FONTIBUS est contre, St Marcel a beaucoup muté ces derniers temps, il faut laisser le temps d'absorption des réalisations en cours et gérer avec prudence l'urbanisation.

Monsieur COQUART est pour en fixant tout de suite les règles d'urbanisation pour ce projet.

Monsieur LAMBERT est contre car il y a eu déjà des constructions importantes dans le village, et regrette que cette opération n'ait pas eu la priorité sur celles lancées ces derniers temps.

Monsieur ALBANESE est pour en fixant des règles d'urbanisation dans la modification de cette zone.

Monsieur SILVESTRE est pour. Plusieurs projets avaient déjà été soumis et ce dernier est le seul intéressant pour la commune en insistant sur moins de densité et la prise en compte de la problématique stationnement.

Monsieur PETRONE est pour.

Madame DECOLLONGE s'abstient.

Après la synthèse de 4 pour, 4 contre et une abstention, il sera demandé un nouveau projet qui sera présenté à l'assemblée.

- Monsieur NOUET présente de projet de règlement de la salle des fêtes aux associations de la commune, celui-ci sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil. Les plaques et numérotation des rues devraient être livrés à la fin de la semaine puis installés rapidement.
- Madame DECOLLONGE signale qu'elle n'est pas satisfaite de l'impression du bulletin municipal (rendu de couleur) et fait part de sa déception sur le manque de participation des élus de la commune pour la relecture du bulletin.
Demande ou en est le raccordement de l'école à la fibre optique, Monsieur SILVESTRE propose de recevoir les différents fournisseurs proposés par le Syndicat d'électricité de l'Ain (une approche faite par Monsieur COQUART auprès d'un fournisseur externe n'étant pas été concluante) afin qu'ils prennent connaissance des besoins à définir avec l'école. Messieurs NOUET et COQUART s'associent à M. SILVESTRE afin de travailler sur ce dossier.

La séance est levée à 22 heures 30.